ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 26 juillet 1901 (8 thermidor an 109 de la République ; 207e jour de l'année, 35e jour de l'ère du soir de la lune).

Lever du soleil à 4 h. 26 ; coucher à 7h.46.

Lever de la lune à 3 h. 46 soir ; coucher à minuit.

Aujourd'hui la durée du jour est en diminution de deux minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 25 juillet :

Baromètre à 3 heures du soir : 752 m.m (pluie ou vent).

Thermomètre à six heures du matin : 11° au-dessus ; à trois heures de l'après-midi : 19° au-dessus.

Etat du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Ouest, faible.

Eau tombée depuis 24 heures : 17 m.m 8.

Temps probable : Pluie.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3.950.000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure.

La tristesse d'Eugène

Après soixante douze heures de réflexions, qui furent très pénibles, Pélin de Wattrelos, M. Eugène Motte, adresse des remerciments à ceux qui lui ont donné leurs suffrages.

Par un fait d'ingratitude assez noire, il n'y a pas un mot dans cet écrit cosaque pour le malheureux Delcroix, « le plus brave homme de Wattrelos » cependant que notre ami Briffaut a battu M. Motte se contente de tirer argument des scènes regrettables de violence que nos lecteurs connaissent, et cela avec une abondance de phrases qui ne peut que nous confirmer dans cette opinion que la réaction n'a pas nui aux incidents tumultueux de dimanche et de lundi.

Le vieil adage demeure vrai dans cette circonstance : il faut chercher à qui ces scènes peuvent profiter, pour en connaître les véritables auteurs.

M. Motte déclare qu'il ne se laissera pas intimider et qu'il ne désarmera pas.

Le parti socialiste non plus.

Battu à Roubaix, où les électeurs se sont prononcés pour Carrette et pour les actes de son administration, le cosaque a vu sa majorité législative tomber, dans sa circonscription, de plus de trois mille voix qu'elle était à vingt six voix.

Dans le canton Nord, où Chatteleyn, le fidèle lieutenant de Motte, obtenait, il y a trois ans 3121 voix contre 3926 à Lepers, socialiste, notre candidat Briffaut obtient 4838 suffrages contre 4972 au ridicule Delcroix.

Chatteleyn ne représente plus rien. Motte non plus. Les électeurs leur ont signifié à l'un et à l'autre leur congé. Les habitants de Roubaix leur ont fait connaître qu'ils ne coupaient pas dans leurs mensonges au sujet de la suppression des octrois.

Motte et Chatteleyn ne sont plus que deux épaves que le tombereau de la salubrité politique réclame et attend.

Mais ne lâchons pas le balai, camarades, avant que la place soit nette !

G. L.

Derniers Echos

M. Vassart, abbé et marchand de soupe à l'enseigne de l'Institut technique, écrit au soi-disant catholique et honnête pour protester contre notre récit de la scène qui s'est passée devant sa pension bourgeoise. Naturellement, le phébès à qui M. Vassart sert le fricot et la soupe sont de petits saints, qui ont été provoqués.

M. Vassart a eu tort d'abandonner ses marmites. C'est notre récit qui est vrai et le sien qui est mensonger.

* * *

Dans le même article où il insère la lettre du susdit Vassart, le soi-disant catholique et honnête signifie au ministre de l'Intérieur et au préfet du Nord qu'on les trompe indignement ; les rapports de leurs agents ne sont pas, sur tous les points essentiels, en parfaite concordance avec ce qui a été dit par la feuille de la Grand'Rue.

Il faut rire de cette grossière tentative de chantage d'un papier, dont la mauvaise foi et le mercantilisme dégoutent la « Croix » elle-même.

Le dénonciateur du soldat Vandesype est heureusement apprécié à sa juste valeur.

On sait qu'il ment par nature, par besoin et par intérêt.

* * *

La même feuille dit que des manifestants ont outragé le drapeau tricolore. On n'a ni déchiré ni « promené ignominieusement l'emblème de la patrie ». Seuls, ont sali les trois couleurs ceux qui les ont maculées d'une réclame réactionnaire, comme ils les avaient maculées, quelques jours avant, d'un emblème clérical.

LA GRÈVE DE CHEZ DILLIES-CATTEAU

M. le juge de paix des cantons Est et Ouest de Roubaix a reçu une demande en conciliation des ouvriers en grève de l'établissement de MM. Dillies et Catteau, filateurs de coton, boulevard de Reims, en vue d'obtenir le maintien à 0 fr. 55 de l'heure lorsqu'il arrive des cassés, alors qu'ils sont chômés de rester à l'usine.

APRÈS LES TROUBLES

Procès-verbal a été dressé, pour tapage nocturne et complicité de bris de clôture, place de la Gare, lundi soir, contre les dénommés ci après :

Aristide Meurant, 51 ans, journalier, demeurant rue du Fontenoy, cour Moreau, 34 ; Staelens Henri, 31 ans, jardinier, demeurant rue ans, journalier, demeurant rue de Bouvines, cour Pontier, 16 ; Desobry André-Joseph, 23 ans, maçon, demeurant rue des Longues-Haies, 257 ; Delcroix Florimond, 26 ans, métanicien, demeurant rue des Sept-Ponts, fort Masure, 18.

EXTRADITION DE ROUBAISIENS A LONDRES

Le tribunal de Bow Street a prononcé hier l'extradition d'un français nommé Daniel Lava et sa femme poursuivis pour détournements commis à Roubaix, au préjudice de l'oncle Lava.

REPORTAGE FANTAISISTE

UNE LETTRE AU « JOURNAL DE ROUBAIX »

Le citoyen Meurant, adresse au bien-informé et soi-disant catholique et honnête *Journal de Roubaix*, la lettre suivante :

Roubaix, 25 juillet 1901.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de reprendre et rectifier les allégations multiples, qu'avec la meilleure foi du monde — je veux le croire — vous prodiguez contre moi dans les deux derniers numéros de votre si estimable (?) journal.

« 1. *Numéro du 24 courant* — Je lis sous le titre Au dépôt des tramways « Vers 4 heures, » une cinquantaine de collectivistes, sous la direction du citoyen Meurant, employé à la Coopérative « La Paix » et secrétaire de la Libre-Pensée, etc. »

1. Je commence par vous faire remarquer que le faire d'employé à la Coopérative « La Paix » ne m'appartient pas.

2. Je ne sais si les personnes longeant les trottoirs étaient toutes des collectivistes, mais ceux qui étaient, comme vous le dites si bien, sous ma direction, se chiffraient par le nombre six, et moi, directeur, — puisque directeur il y a, à votre avis — je faisais le 7e.

Je ne crois pas qu'il soit défendu, hors de l'état de siège, de se promener à sept camarades en parlant, riant et faisant rire ceux à qui cela plaît.

Les employés de tramways les premiers, malgré la peine qu'ils avaient à déblayer la voie, se tordaient, ne vous en déplaise, comme de petites baleines, ce qui prouve mon allégation qui n'est pas tout-à-fait d'accord avec la vôtre, mais passons.

« II. *Au galon d'eau* — Sous ce titre, je lis : « Nous avons dit d'autre part que quelques habitants du quartier du « Galon d'eau » avaient placé à travers la rue une large banderolle tricolore. Vers huit heures la bande du citoyen Meurant se réforme à cet endroit, et sur les conseils de cet individu, décide de tenter l'assaut du drapeau tricolore.

« Quelques collectivistes veulent grimper sur les mâts, mais probablement pas très forts en gymnastique, ne parviennent pas à leur but. Ils attachent alors une pierre à une longue corde, la jettent au-dessus de la banderolle, tirent le tout à eux ; le drapeau était pris.

« Une femme qui veut le leur arracher, est frappée brutalement ; on l'insulte grossièrement. Un spectacle ignoble se déroule alors. Ces forcenés se précipitent sur l'emblème de la patrie, le foulent aux pieds, en hurlant : A bas la Patrie, etc.

« Un collectiviste arrache un morceau de la partie rouge du drapeau, fabrique sur l'heure un bonnet phrygien dont il se coiffe, à la grande joie de ses amis.

« Le citoyen Meurant crie : « En avant pour la Grande-Place », tel un capitaine conduisant sa compagnie, etc., etc. »

1. La cinquantaine composant la bande du citoyen Meurant n'avait pas beaucoup de cohésion pour être obligée de se reformer précisément sous la banderolle tricolore traversant la rue au « Galon d'eau ».

2. Je crois qu'il eût été assez difficile à de plus forts en gymnastique que les collectivistes, — eussent-ils été des nationalistes du meilleur teint — d'escalader les soi-disants mâts qui étaient représentés par deux maisons bordant la rue et où la banderolle était fixée aux fenêtres de l'une et de l'autre, à la hauteur du deuxième étage.

Il me semble plus logique de dire que sous l'action du vent l'un des côtés s'étant détaché, ces mauvais gymnastes de collectivistes n'eurent qu'à tirer pour faire détacher l'autre bout, pas mieux attaché et à la ramasser tout simplement, sans effort.

La preuve c'est que la banderolle est encore intacte.

Les collectivistes ont, d'après nous, M. le Directeur, des qualités de prévoyance étonnantes, pour avoir eu l'idée de se munir d'une corde assez longue pour atteindre le 2e étage.

En plus le « Galon d'eau » est un chantier de briques ou de pavés, passons.

3. Quant à la brave dame qui a voulu le leur arracher et qui a été frappé brutalement, je serais curieux de voir les cicatrices nombreuses qu'elle doit fatalement porter, voir même simplement constater une appréciation sur ces forcenés e ngénérat.

4. Pour ce qui est du spectacle ignoble, l'emblème de la patrie foulé aux pieds, il doit en rester des traces ; veuillez donc je vous prie, M. le Directeur, bien vouloir nous faire connaître les individus absolument, et là banderolle elle-même se trouve actuellement.

Je serais aussi curieux de connaître le collectiviste ou le nationaliste assez adroit pour confectionner en cinq sec avec un morceau d'étoffe rouge un bonnet phrygien assez bien fait pour s'en coiffer sur l'heure ; il mériterait certainement un lauriers dans la chapellerie.

Et pour les rétablir où ? A pas la Patrie ! » je vous ferai remarquer simplement que votre serviteur Meurant — le citoyen Meurant a fait la campagne de 1870 entière comme marin de la flotte, ce que beaucoup de nationalistes roubaisiens à deux paires ne peuvent pas dire.

5. Où vous me permettrez de rire c'est quand vous me comparez à un capitaine conduisant sa compagnie. Grand merci, M. le Directeur, je n'ai jamais qu'été simple officier de guérite.

III. — *Chez le citoyen Carrette.* — *Nouvelles scènes de vandalisme* — Sous ce titre vous dites :

« Les collectivistes toujours dirigés par Meurant montent [illegible] de la Gare en poussant des cris de mort [illegible] autant sur l'air des Lampions : Révolution [illegible] ution !

« Place de la Gare, des pierres sont jetées dans la direction du café Delys, du café Anglade, du café Harmiu, du café Delescluze ; de grandes glaces sont brisées dans tous ces établissements, etc. »

De nombreuses personnes ont été témoins à cet endroit, que me doutant que les actes de déprédations étaient commis par des individus absolument étrangers à nos principes s'étaient glissés parmi nous, pour envenimer les faits et [illegible] moquer, le médecin m'adressant aux autres de se méfier et d'éviter des actes répréhensibles, ajoutant que je signalerais immédiatement moi-même à la police celui que je verrais se livrer à un acte semblable.

IV. — *A l'Institut technique.* — Je lis :

« Quand les collectivistes arrivent devant l'Institut technique, il est environ neuf heures et demie. Leur nombre a maintenant beaucoup augmenté, ils son tenviron quatre cents avant encore à leur tête le citoyen Meurant, etc.

« Enfin, le commissaire central qui avait été prévenu de ce qui se passait, envoie, rue du Collège, une forte escouade d'agents. Plusieurs gendarmes arrivent aussi.

« A la vue des représentants de l'autorité, sur un signal de Meurant, les révolutionnaires abandonnent le champ de bataille et s'en vont par la rue du Collège. »

Vraiment, Monsieur le Directeur, permettez-moi de vous dire que je regrette sincèrement n'avoir point porté le harnais militaire, pendant l'heureux temps, — inaugurale, malheureusement, — où vous aurez été ministre de la Guerre.

Vous me faites capitaine à huit heures du soir, colonel pour le moins à neuf heures et demie. Qu'auriez-vous fait de moi, bon Dieu ! en quelques mois ou en quelques années ?

Je n'ose y penser, la tête me tourne.

Mais où nous ne sommes plus tout à fait d'accord, c'est quand vous dites, dans votre numéro du 26 courant. Quelle dégringolade !

« Le citoyen Meurant qui, durant l'après-midi et la soirée de lundi a donné le mot d'ordre aux bandes collectivistes, se sont très compromis. Aussi, essaie-t-il maintenant, de faire croire qu'on lui prête un rôle qu'il n'a jamais joué. »

Aussi, c'est ce qui m'oblige, monsieur le Directeur, à venir vous prier, confiant en votre impartialité si connue, de bien vouloir me faire l'honneur d'insérer dans les colonnes de votre journal, la présente qui, veuillez le remarquer, ne contient aucune protestation, aucune justification, — car je n'ai pas à me justifier, — mais de simples rectifications à des allégations d'un reporter qui, — je veux le croire, — a surpris votre bonne foi.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

A. MEURANT.

VOL DE COUVERTURE. — Procès-verbal a été dressé contre les nommés Libbrecht Henri, 32 ans, rattacheur, et Beulque Carlos, 30 ans, rattacheur, en fuite, inculpés de vol d'une couverture en coton blanc, au préjudice de Jean Quièvre, cabaretier et épicier, rue Solférino, 13, chez qui tous deux logeaient en garni.

AVIS AUX MARCHANDS DE « BROUCHES ». — M. Arthur Harlin, demeurant à Wattrelos, rue Sainte-Marguerite, maisons Delcroix, tient à la disposition de son propriétaire un paquet de bois de brosses qu'il a trouvé mercredi matin, vers dix heures, boulevard Gambetta.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Le nommé Delmart Ferdinand, 45 ans, fileur, demeurant rue des Fossés, 26, qui était tombé malade, mercredi soir, vers neuf heures et demie, rue de Lannoy, a été admis à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins de M. le docteur Dubar.

POUR VOL DE PLOMB. — L'agent Triall a arrêté mercredi, vers huit heures et demie, rue Neuve, le nommé Janssens Alphonse, 19 ans, domestique, sans domicile, recherché pour un vol de plomb.

MENUS FAITS. — Elisa L... et Clémence D..., filles soumises, ont été l'objet d'un procès-verbal pour racolage sur la voie publique.

— Edouard R..., 15 ans, garçon boucher, demeurant rue Sébastopol, 29 bis, qui pêchait dans un étang du parc Barbieux, a été l'objet d'une contravention.

VOL DANS UNE EPICERIE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs, après avoir jeté un pavé dans la vitrine de M. Hector Carrette, épicier, rue de la Conférence, 80, et brisé une vitre, se sont emparés, sur les planches de l'étalage, de six boîtes de sardines, et d'environ 15 paires d'espadrilles.

Dans l'après-midi d'hier, les agents de sûreté Plankaert, Paris, Deschildre et Gaillet, ont arrêté Eugène Delvoye, fraudeur de profession, demeurant rue des Longues-Haies, 351, croyant avoir devant eux un expulsé.

Fouillé, Delvoye fut trouvé nanti de plusieurs objets, provenant du vol commis chez M. Hector Carrette, épicier, rue de la Conférence, 80.

Le prisonnier a été maintenu, malgré ses dénégations ; son complice, Omet Verhelle, est activement recherché.

CHEZ LES COULONNEUX. — La société colombophile, le Cercle l'Union, est autorisée par le Préfet du Nord, en date du 24 juillet, à faire un lâcher de pigeons-voyageurs à Dax (Landes), le 3 août 1901, à 4 heures du matin.

La même société est autorisée à faire un lâcher de pigeons-voyageurs à Périgueux (Dordogne), le 28 juillet 1901, à 5 heures du matin.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Au Peignage de l'Epeule, Delattre Napoléon, 44 ans, surveillant, demeurant à Croix, a eu le pouce droit pris dans un métier.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez MM. Georges Browaeys et Cie, Deschamps Henri, 16 ans, foulonnier, demeurant rue Dampierre, a eu le pied brûlé par de l'eau bouillante.

Le docteur Debuchy a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez MM. Alfred Motte et Cie, Doutreluigne Jean-Baptiste, 20 ans, tricoteur de chardons, demeurant à Lys, s'est brûlé la jambe droite à un tuyau de vapeur.

Le docteur Rousseau a prescrit un repos de 6 jours.

— Au Peignage de l'Epeule, Martée Alfred, 20 ans, trieur, demeurant rue Franklin, 142, a reçu un coup de crochet sur la main gauche.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez MM. Ernoult-Bayart frères, Bouchez Louis, 57 ans, apprêteur, demeurant rue de la Guinguette, 112, a eu le médius gauche écrasé par un rouleau.

Le docteur Piquet a prescrit un repos de 12 à 15 jours.

— Chez MM. L. Glorieux et fils, Vannabecke Léon, 58 ans, tisserand, demeurant rue de Wasquehal, 110, s'est blessé à l'index gauche avec un plateau d'ensouple.

Le docteur Dispa a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez MM. Alfred Motte et Cie, Declercq Paul, 28 ans, dégorgeur, demeurant à Wattrelos, a eu le médius droit piqué par un chardon.

Le docteur Leplat a prescrit un repos de 5 jours.

— Chez MM. Prouvost frères et Barenne, Justin Alfred, 36 ans, homme de peine, demeurant rue de Beaumont, cour Loridant, 3, s'est blessé à la main droite en portant une caisse.

Le docteur Delecœuillerie a prescrit un repos de 10 jours.

— Au Peignage de l'Epeule, Vandeputte François, 23 ans, bobineur, demeurant rue de l'Arc, 12, a eu le pouce droit pris dans un engrenage.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 30 jours.

SPORTS

LA COURSE DE 24 HEURES DE ROUBAIX. — La grande épreuve qu'organise pour dimanche et lundi prochains l'administration du Vélodrome Roubaisien s'annonce comme devant être un gros succès. Le lot des concurrents s'est enrichi des noms glorieux tels que : Raynel, Foureaux, Lepoutre, etc. Ces valeureux spécialistes viendront pendant vingt-quatre heures, dans une lutte homérique, disputer la première place aux Chevalier, Garin, Kerff, Kuhling, Gustwaire, etc., et autres coureurs dont nous avons annoncé les engagements.

Le programme de la journée de dimanche comprend : course au ballon avec fête aérostatique, à quatre heures ; course de vitesse régionale professionnels, attractions diverses et inédites parmi lesquelles un pot-pourri aérien des 4 Foskett, gymnastes travaillant sur un trapèze suspendu aux cheveux d'une dame, *etc.*

A sept heures, départ de la grande course de 24 heures ; dès la soirée, fête de nuit, éclairage électrique, nouvelles attractions. Le lundi après-midi : séance d'attractions ; à six heures, entrée en piste des machines d'entraînement ; tandems à pétrole, motocycles, etc., à sept heures, arrivée de la course. Avec un tel programme on peut prévoir pour les 24 et 25 juillet une énorme affluence de public au Vélodrome Roubaisien.

NORD-TOURISTE. — La comité des excursions du « Nord-Touriste » invite les sociétaires désireux de profiter de la fête des fabricants pour prendre part à une excursion de faire connaître leurs propositions au siège social, 46, rue Saint-Georges, à Roubaix, pour jeudi au plus tard.

De cette façon, on connaîtra l'avis des intéressés, différentes excursions pourront être organisées par groupe ; soit pour un jour, soit pour deux jours, suivant le temps à disposer.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

3e SECTION. — Réunion samedi soir à 8 heures, au Palais, au Pile.

16e SECTION. — Réunion samedi, à 8 h. et demie, estaminet Arthur Mausart, rue de l'Epeule, 77.

TROMPETTES. — Réunion générale des Trompettes de la Paix, à 8 heures et demie précises.

Ordre du jour : Voyage à Bruxelles. Présence indispensable.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 25 juillet 1901

Naissances — Simonne Amoris, rue Ma Campagne, cour Durot, 5. — Simone Broutin, rue ingres prolongée, 3. — Marceau Soleau, rue de Maubeuge, cour Loridan, 35 — Robert Jisseau, boulevard de Metz, cour Mazure, 2. — Victor Boussel, rue Franklin, 134. — Edouard Lefebvre, quai de Toulon, 6. — Julienne Lefebvre, rue de Flandre, cour Vantroyen, 2. — Henri Bulteau, rue Daubenton, cour Desmet, 16. — Suzanne Stalins, boulevard de Metz, cour Saint Henri, 13.

Décès — Isabelle Delplanque, 70 ans, rue de Barbieux. — Caroline Desmons, 70 ans, rue de Barbieux. — Joséphine Thiebinger, 6 ans, rue Blanchemaille. — Théodore Clayes, 31 ans, rue Blanchemaille. — Camille Goube, 56 ans, rue des Longues-Haies, cour Bonte, 10. — Raymond Simœens, 2 mois, rue de Condé, 39. — Virginie Rasseneur, 91 ans, rue Bilidah, 2. — Narcisse Pottier, 72 ans, Grande-Rue, 47

TOURCOING

LA RIXE DE LA RUE ROUGET DE L'ISLE. — Des erreurs typographiques s'étant glissées, hier, dans notre récit sur la rixe de la rue Rouget de l'Isle, nous allons le rectifier aujourd'hui.

Dimanche soir, vers onze heures, les nommés Camille Deglas, 43 ans, jardinier, rue Rouget-de-l'Isle, sa fille Estelline, 17 ans, Louis Mathon, 19 ans, maréchal, rue de Cronstadt, Léopold Depraeter, 23 ans, manœuvre, rue du Creil, sortaient de l'estaminet Benoît-Macquet et causaient devant la porte de Deglas, lorsque survint le voisin immédiat de ce dernier, Joseph Vandredeuil, 52 ans, jardinier chez Herbaux, à Neuville. Les familles Deglas et Vandredeuil vivent en mauvaise intelligence depuis environ un mois, à propos de l'écoulement des eaux ménagères des deux maisons qui passent par un conduit commun.

Une rixe éclata.

Suivant la version de Vandredeuil, au moment où il se disposait à rentrer, il aurait été assailli par Deglas et les deux autres qui se trouvaient avec lui, c'est-à-dire Depraeter et Mathon.

Suivant au contraire les déclarations de ces derniers, appuyées par des témoignages, Vandredeuil serait rentré chez lui pour en ressortir aussitôt et aurait porté des coups de canne à Mathon et à Depraeter.

Vandredeuil poussa des cris : Au secours ! à l'assassin ! qui attirèrent son fils Paul, 20 ans. Celui-ci dit que lorsqu'il descendit, Deglas, vieillard de 70 ans, descendit à son tour et se trouva engagé dans la mêlée.

Il reçut un premier coup de pied dans la région du ventre, que lui porta, suivant les témoignages, Vandredeuil père. Un instant plus tard, le fils Vandredeuil l'aurait jeté à terre.

Dans la rixe, Vandredeuil lui, se plaignait d'avoir reçu des contusions au thorax et à la figure, et d'avoir des paquets de barbe arrachés. C'est lui qui, lundi matin, porta une plainte qu'il retira ensuite.

Le vieillard à ce moment était alité, souffrant atrocement. Mercredi matin, vers sept heures, il expirait des suites d'une rupture de la vessie et contusions à l'abdomen.

La mort de Deglas a ému tout le quartier et le commissaire de police fit arrêter l'auteur du coup de pied mortel. Joseph Vandredeuil a été conduit à Lille, dans la matinée de jeudi. Il sera poursuivi pour coups et blessures ayant occasionné la mort.

Des procès-verbaux pour violences réciproques ont été dressés contre : Paul Vandredeuil fils, 20 ans, rue Rouget-de-l'Isle, 100 ; Camille Deglas, 43 ans, jardinier, même rue, 79 ; Louis Mathon, maréchal-ferrant, rue Cronstadt, 27 ; Léopold Depraeter, 23 ans, rue de Creil, qui ont pris part à la rixe.

Le corps du père Deglas a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

UN ACCIDENT RUE SOUFFLOT. — Hier matin vers onze heures, un emballeur, Georges Delgrange, 19 ans, au service de MM. Lemaire frères, camionneur à Roubaix, passait rue Soufflot, avec la voiture de ses patrons.

Il voulut monter sur le véhicule en marche, mais, ayant glissé, il tomba et il eut les jambes frôlées par la roue du devant.

Le docteur Delattre qui l'a soigné, a constaté que Delgrange portait des contusions qui nécessiteront vingt jours de repos.

Le blessé a été reconduit à son domicile, 10, rue de Bourgogne, à Roubaix.

MATINEE CHANTANTE. — La Libre Pensée socialiste organise pour lundi prochain 29 juillet, dans la matinée, une grande matinée chantante au profit de sa caisse, chez le citoyen Albert Delesalle, 33, rue de la Latte.

Les camarades du Parti et tous les libres-penseurs sont invités à y assister.

AU LYCEE. — La distribution des prix du Lycée aura lieu cette année, le mercredi 31 juillet, à 9 heures du matin, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Margottet, recteur de l'Université de Lille.

A L'HOTEL-DE-VILLE. — La commission de la voirie se réunira le vendredi 26 courant, à 3 h. du soir, à la Mairie.

Objet de la réunion : Cessions de terrains ; modifications au service de l'éboueur (luxe facultative de balayage).

CONTRAVENTIONS. — Les contraventions ont été abondantes hier : 12 pour violences légères, 2 pour ivresse, et enfin 1 contre un domestique pour avoir circulé en ville avec de la viande non recouverte d'un linge.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé hier aux halles : marée 50 k., harengs 300 k., pommes de terre 550 k., poireaux 25 k., haricots 45 k., cerise 115 k., groseilles 25 k., groseilles 25 k., blettes 40 k., poires 25 k., carottes 70 bottes, poireaux 75 bottes, choux 70.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — En dressant une pièce de fer, un jeune ouvrier, Eugène Seynaeve, 15 ans, rue de Belfort, travaillant pour le compte de MM. Grau et Dureoulombier, serruriers, a eu le pouce droit pris entre la meule et la courroie.

20 jours d'incapacité de travail.

— Un ouvrier de l'usine à gaz, Alfred Carrette, 30 ans, charbonnier, demeurant à Wattrelos, s'est écrasé le médius droit.

15 jours de repos seront nécessaires.

— Chez M. Duvillier-Wattine, un fileur, Léopold Degels, 42 ans, demeurant à Wattrelos, a été piqué au pied droit par les broches de son métier, sur lequel il était monté.

8 jours d'incapacité de travail.

LE PROCES DE « LA FICELLE ». — Dans son audience du 24 juillet, le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement sur le procès du journal « La Ficelle », poursuivi par la dame Julia Dujardin, femme Duquenne, dévideuse à Tourcoing, se plaignant d'un article paru dans ce journal en date du 1er juin sous le titre « Galette de Saint-Antoine ».

Le tribunal a décidé que Mme Duquenne, n'était pas suffisamment désignée. Le récit de l'article s'applique à une jeune fille, et Mme Duquenne a 6 ans.

En conséquence, M. Duflo, gérant de « La Ficelle », est acquitté, et Mme Duquenne condamnée aux dépens.

Les manœuvres des cléricaux pour faire sombrer le vaillant journal n'ont pas réussi, et la brave « Ficelle » continuera, comme par le passé à défendre la cause socialiste et anticléricale.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 25 juillet 1901

Naissances — Marceline Ripoton, rue Croix-Blanche. — Maurice Carette, rue de Renaix. — Fernande Chuin, rue Beau-Laurier, 92. — Marie Schoetz, 4e rue d'Anor, 90. — Lucien Vanneuwenhoven, rue de Châtons, 7. — Marie Dubar, rue Saint Roch, 41. — Pierre Lepers, rue du Château, 55. — Esther Stevaert, rue du Dahomey, 13. — Christophe Lepers, rue du Château, 55. — Léa Lefranc, rue du Bois, 92.

Décès — Auguste Bramme, 32 ans, rue de Mouvaux. — Hermance Leman, 1 mois, rue du Moulin. — Célina Duhamel, 30 ans, rue Nationale, 87. — Juliette Leclercq, 76 ans, rue d'Halluin, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

LANNOY

ACCIDENT. — Chez M. Wattelle, mécanicien-constructeur à Lannoy, le nommé Auguste Boone, 25 ans, ajusteur, demeurant rue de Strasbourg, à Lys, en levant un arbre de transmission, s'est fait un effort.

WATTRELOS

PARTI OUVRIER. — L'Avenir du Peuple se réunira le dimanche 28 juillet, à 5 heures du soir, au siège habituel du groupe.

Ordre du jour : Réception des nouveaux adhérents

HEM

FEU DE CHEMINEE. — Lundi, un peu avant midi, le feu a fait de ses farces dans une cheminée des maisons Deldique, près de l'arrêt du Petit Lannoy.

Les voisins qui s'étaient aperçus du fait, à cause de la fumée intense qui s'échappait du foyer prévinrent M. Vasy Louis, locataire de cette demeure, qui, avec du sel, parvint à enrayer ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont insignifiants.

SI VOUS VOULEZ
Manger avec appétit.
Reconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.
Prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de MAYYULS-TRILLES, quinquina spécialement recommandé par MM. les Médecins aux hommes, dames et enfants.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.
Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaons.

LE NORD

LILLE

ABUS DE CONFIANCE. — Une jeune fleuriste de 20 ans, Lucie Wartel, demeurant rue Saint-Sauveur, 25, a fait l'objet d'un procès-verbal pour abus de confiance au préjudice de Mme veuve Leterez, lingère, rue de Paris.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Dans une chambre du 3e étage de la maison portant le numéro 2 de la rue des Pénitentes, le feu a éclaté subitement, vers 2 heures de l'après-midi.

L'agent Blaise qui passait heureusement dans le quartier intervint immédiatement et, aidé de quelques voisins, parvint à éteindre promptement ce commencement d'incendie.

Les dégâts s'élèvent à une centaine de francs.

ENCORE LE FEU. — Un feu de cheminée a éclaté hier, vers midi, au numéro 7 de la rue Détournée, occupé par M. Vandorme, poêlier-ainguseur.

Dans une chambre du 2e étage, occupée par un sieur Munot, libraire ambulant, le feu a dévoré quelques vieux papiers et des papiers qui y étaient empilés.

Les pompiers arrivés aussitôt éteignirent ce commencement d'incendie en quelques minutes.

Les dégâts s'élèvent à plus de cent francs.

CHIENS EN RUPTURE DE NICHE. — Treize toutous qui se baladaient en ville sans s'être munis de colliers d'identité, ont été capturés hier et conduits à l'abattoir.

HERBE EN FEU. — Un incendie dont on ignore les causes a consumé l'herbe des remparts, derrière la Noble Tour, sur une étendue de 100 mètres sur 20 de large.

ENTRE VOISINS. — Hier, le nommé Philippe Pruvost, âgé de 63 ans, marchand ambulant, demeurant rue des Postes, 220, a été arrêté par la police du 6e arrondissement pour vol de divers objets, ustensiles de cuisine, etc., au préjudice de sa voisine, Mme Joséphine Denneulin.

LES PRIX BOUCHER DE PERTHES. — La distribution des primes Boucher de Perthes et primes municipales aura lieu dimanche 3 août, à 10 heures du matin, au Palais-Rameau.

Les lauréates recevront une convocation spéciale.

VOL D'UNE CROIX. — Mme Lanthiez, cabaretière, rue du Vieux-Faubourg, 26, avait déposé, il y a quelques jours, une petite croix en or, valant 20 francs, dans le tiroir d'un meuble placé dans une pièce du rez-de-chaussée.

Hier matin, ayant voulu la reprendre, elle eut le chagrin d'en constater la disparition.

Elle alla immédiatement déposer une plainte entre les mains du commissaire du 3e arrondissement qui a ouvert une enquête.

LES PRIX DU COLLEGE FENELON. — La distribution des prix du Collège Fénelon et de ses annexes aura lieu au Conservatoire, le lundi 29 juillet, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Dufour, professeur à la Faculté des Lettres, membre du Bureau d'administration, conseiller municipal.

LYCEE FAIDHERBE. — *Admission à l'Institut national agronomique.* — Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, que trois élèves du Lycée Faidherbe ont été admissibles à l'Institut national agronomique. Deux de ces élèves viennent d'être reçus : M. Demolon, avec le numéro 28, et M. Démarel, avec le numéro 33. La promotion compte 80 candidats admis.

UNION FRANCAISE DE LA JEUNESSE. — *Cours d'électricité.* — L'interrogation de fin d'année aura lieu à l'Institut Industriel le lundi 29 juillet 1901, à 8 heures 1/4.

Les élèves qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer cet avis comme en tenant lieu.

BOURSES MUNICIPALES SCOLAIRES. — Les demandes de bourses municipales au Lycée Faidherbe et au Collège Fénelon ainsi que les demandes de renouvellement doivent être envoyées à la Mairie de Lille, avant le 10 août prochain.

Les demandes adressées après cette date ne seraient pas examinées.

Savon des princes du Congo, exiger le titre

ARRONDISSEMENT DE LILLE

QUESNOY-SUR-DEULE

VOL AVEC EFFRACTION. — Le 24 juillet, vers onze heures du soir, les vicaires de Quesnoy-sur-Deûle ont été éveillés par la sonnerie électrique mise en mouvement lorsqu'on ouvre la porte d'une armoire renfermant le coffre-fort de la sacristie. Soupçonnant des voleurs s'étaient introduits dans l'église, ils se sont dirigés de ce côté, armés chacun d'un revolver ; arrivés dans la ruelle qui sépare le presbytère de l'église, ils ont vu trois individus sortir de l'église par la sacristie et se sauver dans la direction du Château. Les vicaires les ont poursuivis en criant au voleur ! à l'assassin ! et en tirant des coups de revolver, mais les voleurs ont disparu dans l'obscurité, et on n'a pu les rejoindre.

Des recherches ont été faites par la gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle ; une paire de soulier jaune a été retrouvée près de l'église. La gendarmerie espère que les voleurs ne tarderont pas à être arrêtés.

Les voleurs sont entrés dans l'église par la porte de la sacristie après avoir fracturé cette porte de l'extérieur.

Les troncs du doyen, des vicaires et des enfants de chœur ont été fracturées avec une pince-monseigneur.

On attribue à 20 fr. la somme volée.

ARMENTIERES

UN SAUVETAGE. — Jeudi vers deux heures et demie de l'après-midi, un jeune garçon de six ans et demi, Marcel Chowin, dont les parents demeurent rue Solférino, s'amusait à pêcher dans le canal de dérivation, près de la passerelle de l'Abattoir.

Tout-à-coup, il tomba à l'eau et se serait noyé sans le dévouement d'un jeune homme de 18 ans, Octave Mullier, demeurant rue de la Cité, 37. Celui-ci se jeta courageusement à l'eau et parvint à retirer l'enfant sain et sauf.

AVIS DE LA MAIRIE. — Le maire de la ville d'Armentières donne avis à ses administrés que l'administration des télégraphes va faire procéder à l'établissement des lignes électriques dans le réseau d'Armentières. Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera déposé pendant trois jours, les 29, 30 et 31 juillet 1901, à la mairie de la commune d'Armentières, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations.

PAS-DE-CALAIS

Horrible Accident

Un accident horrible s'est produit aux mines de Fléchinelles, à Enquin.

Un poion, M. Edouard Clément, âgé de trente ans, est tombé de l'étage 150 mètres à l'étage de 350 mètres.

Son corps a été entièrement mutilé ; les membres étaient séparés du tronc, des débris informes ont été retrouvés à diverses hauteurs.

La cause de cet accident est restée inconnue.

Le malheureux employé laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

ARRAS

CHUTE DE CHEVAL. — Hier, vers six heures du soir, le contremaître Omer Jadin, 28 ans, originaire de la Somme, descendait la rue de Méaulens, monté sur un cheval qui marchait à une très vive allure.

Arrivé non loin du carrefour Méaulens, le cheval s'arrêta brusquement et refusa